

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLERIN LUNDI 16 SEPTEMBRE 2013

I. Ouverture de la séance à 18h30.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents : M. KERDRAON, Maire,
MM. BERTHAULT, PEDRON, BENIER, MESGOUEZ-LE GOUARD,
ESSEMILAIRE, DANIEL, Adjoint,
MM. COATLEVEN, GALLE, BURLOT, DEL ZOTTO, BERTRAND, LE TIEC,
FAISANT, RICHE, URVOY, DUQUESNE, LE FESSANT, TAILLEBEAU, DUBOIS,
KERHARDY, RAULT-MAISONNEUVE, LE POTIER, Conseillers municipaux,
lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer
valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités
territoriales.

Absents ayant donné procuration : MM. LAIR, FLAGEUL, THIERRY, COLAS, QUEMERE,
DAGORN, LAPORTE, TREMEL.

Absentes : Mesdames BATTAS, LE LOUARN.

II. Contrôle du quorum.

III. Contrôle des délégations de vote.

- ✓ Monsieur René LAIR donne pouvoir à Monsieur François ESSEMILAIRE
- ✓ Monsieur Didier FLAGEUL donne pouvoir à Madame Roselyne BERTRAND
- ✓ Monsieur Hubert THIERRY donne pouvoir à Monsieur Philippe FAISANT
- ✓ Monsieur Jean-Luc COLAS donne pouvoir à Monsieur Thierry LE FESSANT
- ✓ Madame Paule QUEMERE donne pouvoir à Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD
- ✓ Madame Claudine DAGORN donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie BENIER
- ✓ Monsieur Pascal LAPORTE donne pouvoir à Monsieur Robert PEDRON
- ✓ Monsieur Denis TREMEL donne pouvoir à Monsieur Jérôme KERHARDY

Présents : 23 Pouvoirs : 8 Absents : 2 Votants : 31

IV. Lecture de l'ordre du jour.

V. Désignation du secrétaire de séance.

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Isabelle DUQUESNE est désignée pour remplir cette fonction.

Délibération n°01 : Présentation du rapport d'activités 2012 de Saint-Brieuc Agglomération.

Le conseil municipal **prend acte** de la présentation du rapport d'activités 2012 de Saint-Brieuc Agglomération par Monsieur Ronan KERDRAON, Maire et Monsieur Michel HINAULT, 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération.

Les membres de l'opposition quittent l'assemblée.

Présents : 18 Pouvoirs : 7 Absents : 8 Votants : 25

Délibération n°02 : Sélection de trois équipes de maître d'œuvre pour le concours sur esquisse du projet de salle polyvalente.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture, des sports, du jumelage et des relations internationales, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'approuver le choix du jury en sélectionnant les trois équipes ci-dessous pour participer au concours sur esquisse du projet de salle polyvalente :

- 1) MOSTINI, Monsieur Julien MOSTINI 14 place Charles de Gaulle 29 600 MORLAIX
- 2) ARCA, Madame Laurence GARRIGUES 125 rue des Alouettes, Le Rody 29 490 GUIPAVAS
- 3) DOMINIQUE BONNOT ARCHITECTURE, Monsieur Dominique BONNOT 8 rue du Combat des Trente 22 000 SAINT-BRIEUC

d'approuver le choix du jury en retenant le 4^{ème} du classement dans le cas où une équipe admise à concourir se désisterait.

d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre aux trois équipes le dossier de consultation comportant le programme, le règlement du concours, l'acte d'engagement et le CCAP.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget 2013.

Délibération n°03 : Création d'une activité accessoire à l'école municipale de musique.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture, des sports, du jumelage et des relations internationales, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

de procéder à la création d'une activité accessoire à l'école municipale de musique pour l'activité « hautbois », pour une année à compter du 23 septembre 2013. Il est précisé que cette activité accessoire sera rémunérée sur la base de l'indice majoré 658 et que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget 2013

Le conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Délibération n°04 : Mandat spécial. Déplacement à Herzogenrath dans le cadre des activités du jumelage.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture, des sports, du jumelage et des relations internationales, décide par :

Voix pour 20 Voix contre Abstentions

(les personnes intéressés ne pouvant prendre part au vote)

d'accorder un mandat spécial à :

- ✓ Monsieur Ronan KERDRAON, Maire
- ✓ Monsieur Jean-Marie BENIER, adjoint au Maire et vice-président du comité consultatif du jumelage et des relations internationales
- ✓ Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, adjointe au Maire et membre du comité consultatif du jumelage et des relations internationales
- ✓ Madame Miriam DEL ZOTTO, conseillère municipale et membre du comité consultatif du jumelage et des relations internationales
- ✓ Monsieur Hubert THIERRY, conseiller municipal délégué aux sports et membre du comité consultatif du jumelage et des relations internationales

pour se rendre à Herzogenrath du 2 au 7 octobre 2013.

Les frais de déplacements, de repas et d'hébergement seront remboursés aux intéressés sur la base des frais réels.

Délibération n°05 : Mise à disposition de l'auditorium du CAP au groupe Hospi Grand Ouest.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture, des sports, du jumelage et des relations internationales, décide par :

Article 2121-25 du CGCT : le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'autoriser la mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium du Cap le 26 septembre 2013 au groupe Hospi Grand Ouest.

Délibération n°06 : Mise à disposition de l'auditorium du CAP à l'association ADMR Plérin-Pordic.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture, des sports, du jumelage et des relations internationales, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'autoriser la mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium du Cap le 13 décembre 2013 à l'association ADMR Plérin-Pordic pour lui permettre d'y organiser une représentation théâtrale.

Délibération n°07 : Subvention exceptionnelle au Comité des œuvres sociales.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture, des sports, du jumelage et des relations internationales, décide par :

Voix pour 24 Voix contre Abstentions

(Monsieur René LAIR, membre titulaire du conseil d'administration de l'association ne pouvant prendre part au vote)

d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 193,01 € au comité des œuvres sociales. Il est précisé que les crédits sont disponibles au budget principal 2013, au compte 6574.

Délibération n°08 : Subvention exceptionnelle au Plérin Football Club.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture, des sports, du jumelage et des relations internationales, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € au Plérin Football Club. Il est précisé que les crédits sont disponibles au budget 2013, au compte 6574.

Délibération n°09 : Subvention exceptionnelle à l'association des commerçants de Plérin-Centre.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Christine DANIEL, adjointe au Maire en charge de la démocratie participative, des initiatives locales et du patrimoine bâti communal, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 436,12 € à l'association des commerçants de Plérin-Centre. Il est précisé que les crédits sont disponibles au budget principal 2013, au compte 6574.

Délibération n°10 : Subvention exceptionnelle au syndicat des commerçants non sédentaires des Côtes d'Armor.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Christine DANIEL, adjointe au Maire en charge de la démocratie participative, des initiatives locales et du patrimoine bâti communal, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € au syndicat des commerçants non sédentaires des Côtes d'Armor. Il est précisé que les crédits sont disponibles au budget principal 2013, au compte 6574.

Délibération n°11 : Modification des règlements intérieurs de la maison de la petite enfance.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, adjointe au Maire en charge de l'éducation, des activités scolaires et périscolaires, de la restauration municipale, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

Article 2121-25 du CGCT : le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

de modifier les règlements intérieurs des trois modes d'accueil à la maison de la petite enfance. Le nouveau barème de l'accueil familial sera applicable pour les présences enregistrées à partir du mois de septembre 2013.

Délibération n°12 : Avenant au marché n°12-21 « travaux de restructuration des cuisines satellites », lot n°4 « cloisonnement, isolation ».

Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, adjointe au Maire en charge de l'éducation, des activités scolaires et périscolaires, de la restauration municipale, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'approuver l'avenant au marché n°12-21 « Travaux de restructuration des cuisines satellites », portant sur une augmentation de 3 745,34 € H.T du lot n°4 « cloisonnement, isolation » et **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant avec l'entreprise Armor Cloisons Isolation, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Les crédits sont inscrits au budget 2013.

Délibération n°13 : Avenant au marché n°12-21 « travaux de restructuration des cuisines satellites » lot n°5 « revêtement de sols, faïence ».

Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, adjointe au Maire en charge de l'éducation, des activités scolaires et périscolaires, de la restauration municipale, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'approuver l'avenant au marché n°12-21 « Travaux de restructuration des cuisines satellites », portant sur une augmentation de 4 157,11 € H.T du lot n°5 « revêtement de sols, faïence » et **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant avec l'entreprise SARPIC, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Les crédits sont inscrits au budget 2013.

Délibération n°14 : Deuxième avenant au marché n°12-21 « travaux de restructuration des cuisines satellites », lot n°7 « peinture ».

Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, adjointe au Maire en charge de l'éducation, des activités scolaires et périscolaires, de la restauration municipale, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'approuver le deuxième avenant au marché n°12-21 « Travaux de restructuration des cuisines satellites », portant sur une augmentation de 1 359,49 € H.T du lot n°7 « peinture » et **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant avec l'entreprise PIEDVACHE Décoration, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Les crédits sont inscrits au budget 2013.

Délibération n°15 : Marché public alimentaire. Renouvellement de l'adhésion au groupement d'achats Proclub.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, adjointe au Maire en charge de l'éducation, des activités scolaires et périscolaires, de la restauration municipale, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

de renouveler l'adhésion au groupement PROCLUB pour une année, à compter du 1^{er} janvier 2014 et **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

Il est précisé que l'adhésion au groupement est gratuite.

Délibération n°16 : Budget principal. Décision modificative n°2013-01.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'approuver les modifications apportées par décision modificative n°2013-01 aux crédits alloués au titre de l'exercice budgétaire 2013 telles que présentées ci-dessous :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| Alloué 2013 (BP + BS) | 18 572 183,00 | 18 572 183,00 |
| Décision modificative n° 2013-01 | 22 419,00 | 22 419,00 |
| Total alloué 2013 | 18 594 602,00 | 18 594 602,00 |
| % évolution | 0,12% | 0,12% |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| Alloué 2013 (BP + BS) | 13 956 000,71 | 13 956 000,71 |
| Décision modificative n° 2013-01 | 390 000 | 390 000 |
| Total alloué 2013 | 14 346 000,71 | 14 346 000,71 |
| % évolution | 2,79% | 2,79% |

Délibération n°17 : Reprise de la provision constituée à l'occasion du contentieux opposant la commune de Plérin à l'entreprise DENIEL.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

de reprendre, par opération budgétaire, la provision constituée en 2009 relative au risque financier encouru suite au contentieux survenu dans le cadre d'un marché public confié à l'entreprise DENIEL, pour un montant total de 18 900 €.

Les crédits budgétaires sont prévus au budget principal 2013, au chapitre 78.

Délibération n°18 : Reprise de la provision constituée pour le risque de taux.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

de reprendre, par opération budgétaire, la provision constituée en 2005 relative au risque de taux sur l'encours de dette indexée sur des taux variables, pour un montant total de 50 000 €.

Les crédits budgétaires sont prévus au budget principal 2013, au chapitre 78.

Délibération n°19 : Petits passages des gens du voyage. Tarification du stationnement des groupes familiaux.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Philippe FAISANT, conseiller municipal, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'approuver les tarifs forfaitaires de stationnement des groupes familiaux et **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives aux conditions d'accueil entre la commune et le responsable de chaque groupe de voyageurs. Les recettes seront encaissées sur la régie communale.

Délibération n°20 : Taxe sur la consommation finale d'électricité. Actualisation pour l'année 2014.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux et de l'environnement, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

de maintenir pour l'année 2014 le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8 et **de fixer** l'actualisation du coefficient multiplicateur, à compter du 1^{er} janvier 2014, à 8,4378.

Délibération n°21 : Convention de services entre le syndicat départemental d'électricité des Côtes d'Armor et la commune de Plérin pour le contrôle de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux et de l'environnement, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'approuver la convention de services à conclure avec le syndicat départemental d'électricité pour le contrôle de la taxe sur la consommation finale d'électricité et **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention et tout autre document s'y rapportant.

Délibération n°22 : Servitude de passage pour l'installation d'une ligne électrique souterraine et d'un poste de transformation de courant électrique boulevard Sainte Anne.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié en vue de la publication de la servitude pour l'installation d'une ligne électrique souterraine et d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle AI 265 située boulevard Sainte Anne.

Délibération n°23 : Convention de mandat avec la société ORANGE pour le déplacement d'une armoire téléphonique avenue du Trégor.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux et de l'environnement décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la société ORANGE pour la modification des réseaux de communications électroniques sur le secteur des Rosaires et à engager les dépenses afférentes aux travaux décrits dans la convention, dans la limite de 13 547, 64 €. Les crédits sont disponibles au budget primitif 2013, au compte 204182.

Délibération n°24 : Installation par Saint-Brieuc Agglomération de dispositifs de combustion sur le site de la station d'épuration du Légué. Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter soumise à enquête publique.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux et de l'environnement, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter ces installations déposée par Saint-Brieuc Agglomération.

Délibération n°25 : Dénomination de voies.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux et de l'environnement, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

de nommer

- ✓ la voie de desserte du lotissement en cours d'aménagement qui se situe entre l'impasse de la Noé Rido et la rue des Iris : allée des Hortensias
- ✓ et la voie de desserte du parc d'activités de l'Arrivée : rue François JACOB.

Délibération n°26 : Convention avec le fonds de dotation pour la biodiversité en vue de la finalisation du programme « atlas de la biodiversité communale ».

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'approuver le projet de convention liant le fonds de dotation pour la biodiversité et la commune et **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention liant la commune à l'association Vivarmor Nature.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le fonds de dotation pour la biodiversité ainsi que l'avenant avec Vivarmor Nature et tout autre document s'y rapportant.

Délibération n°27 : La Ville Crohen. Acquisition de l'assiette des bassins d'orage.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'acquérir les parcelles référencées ci-dessus au prix de 0,50 € le m² et **d'autoriser** l'adjoint au Maire délégué à l'urbanisme à signer l'acte administratif qui sera authentifié par Monsieur le Maire.

La superficie exacte de l'emprise sur la parcelle F 687 sera déterminée par un document de géomètre, aux frais de la commune et les frais de publication de l'acte seront à la charge de la commune.

Délibération n°28 : Acquisition du chemin situé entre la rue André Chauveau et la plage de Tournemine.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'acquérir la parcelle A 1206 au prix de 870 € et **d'autoriser** l'adjoint au Maire délégué à l'urbanisme à signer l'acte administratif qui sera authentifié par Monsieur le Maire. Les frais de publication de l'acte seront à la charge de la commune. A l'issue de la procédure, le chemin sera classé dans le domaine public communal.

Délibération n°29 : Contentieux opposant la commune de Plérin aux Consorts DAVID. Pourvoi en cassation.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'autoriser la SCP LYON-CAEN et THIRIEZ à étudier les chances d'un recours devant la Cour de cassation et à former pourvoi auprès de cette juridiction pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire l'opposant aux consorts DAVID et **d'autoriser** le règlement des frais et honoraires relatifs aux actes et procédures afférents à ce dossier.

Délibération n°30 : Contrat d'apprentissage.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

de recourir au contrat d'apprentissage selon les conditions suivantes :

| | | | |
|---------------|-----------------|-------------------------------------------------|-----------------------|
| Service | Nombre de poste | Diplôme préparé | Durée de la Formation |
| Espaces Verts | 1 | Brevet Professionnel « Aménagements paysagers » | 1 an |

et **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions avec le centre de formation d'apprentis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013, au chapitre 012, article 6417.

Délibération n°31 : Modification de la grille des effectifs 2013.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

de créer :

- un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet,
- un emploi d'enseignement du trombone et du tuba dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet 5h30 hebdomadaires,
- un emploi de direction de la petite et grande harmonie dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet de 3h00 hebdomadaires.

En ce qui concerne les emplois d'enseignement artistique qu'il pourrait, faute de candidat fonctionnaire, être recrutés des agents non titulaires dans les conditions fixés par l'article 3-2 de la loi n° 84-53. La personne recrutée par cette voie devra alors posséder une expérience dans un poste similaire et percevra, selon ses diplômes et expérience, une rémunération correspondant à la grille indiciaire des assistants d'enseignement artistique.

de supprimer :

- un emploi d'attaché,
- un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe.

Il est rappelé que les suppressions d'emplois ne peuvent intervenir qu'après avis du comité technique paritaire.

de modifier la grille des effectifs ainsi qu'il suit :

| Cadre d'emplois /grades | Nombre d'emplois | Mouvement | Nombre d'emplois |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| Filière administrative | | | |
| Cadre d'emplois des attachés | | Au 16/09/2013 | |
| Attaché | 3 | -1 | 2 |
| Cadre d'emplois des adjoints administratifs | | Au 1 ^{er} /07/2013 | |
| Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe | 7 | +1 | 8 |
| Filière technique | | | |
| Cadre d'emplois des techniciens | | Au 16/09/2013 | |
| Technicien principal de 2 ^{ème} classe | 3 | -1 | 2 |
| Filière culturelle | | | |
| Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique | | Au 16/09/2013 | |
| Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC 5h30 | 0 | +1 | 1 |
| Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 5h30 | 0 | +1 | 1 |
| Assistant d'enseignement artistique TNC 5h30 | 0 | +1 | 1 |
| Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC 3h00 | 0 | +1 | 1 |
| Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 3h00 | 0 | +1 | 1 |
| Assistant d'enseignement artistique TNC 3h00 | 0 | +1 | 1 |

Délibération n°32 : Attribution d'un véhicule de fonction.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions

d'attribuer un véhicule de fonction au directeur général des services et **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à cet effet.

Délibération n°33 : Bilan des actions de sécurité routière menées entre juillet 2012 et juillet 2013.

Le conseil municipal **prend acte** de la présentation du bilan des actions de sécurité routière menées sur la période de juillet 2012 à juillet 2013.

L'ordre du jour est épuisé.

Délégations de compétences du conseil municipal au Maire

- **Acquisitions d'un montant compris entre 4 000 € HT et 15 000 € HT / consultations sur devis**

| Libellé | Entreprise | Montant notifié HT |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------|
| Tapis de danse | SHOWTEX - Lille | 6 569,00 € |
| Réfection du mur du cimetière du centre Ville | LE MOULLEC - Lamballe | 14 187,39 € |
| Logiciel de gestion et planning des ressources partagées | LOGITUD SOLUTION - Mulhouse | 6 104,59 € |
| TOTAL | | 26 860,98 € |

- **Acquisitions d'un montant supérieur à 15 000 € HT donnant lieu à marché public**

| Libellé | Entreprise | Montant notifié HT | Date de notification |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| Equipement de mobilier pour les salles de classes et les centres de loisirs | DPC Denis PAPIN | 39 000,00 € | 18/06/2013 |
| Matériel espaces verts | | | |
| Tondeuse conducteur marchant | Rennes Motoculture | 1 620,00 € | 27/07/2013 |
| Tondeuse conducteur marchant | Rennes Motoculture | 1 490,00 € | 27/07/2013 |
| Débroussailleuses | ORHAN | 852,84 € | 27/07/2013 |
| Taille haies thermique | ORHAN | 468,23 € | 27/07/2013 |
| Tronçonneuse thermique | ORHAN | 317,73 € | 27/07/2013 |
| Tailleuse de haies sur relevage du tracteur | SOLVERT | 16 827,45 € | 27/07/2013 |
| Micro tracteur pour l'entretien des terrains de football | GICQUEL FEAT | 14 000,00 € | 27/07/2013 |
| TOTAL | | 74 576,25 € | |

- **Acquisitions d'un montant supérieur à 15 000 € HT donnant lieu à marché public / groupement de commandes dans le cadre de la mutualisation intercommunale**

| Libellé | Entreprise | Montant notifié HT | Date de notification |
|---------------------------------|--------------------------|--------------------|----------------------|
| Denrées alimentaires BIO | | | |
| Légumes bruts | Groupement Julien SCOLAN | 2 000,00 € | 02/08/2013 |
| Légumes 4ème gamme | BIOCOOP | 6 700,00 € | 26/07/2013 |
| Fruits | GAEC fruits des bois | 2 000,00 € | 26/07/2013 |
| Viande de bœuf | SOVEFRAIS | 5 000,00 € | 26/07/2013 |
| Viande de porc | Cochon des prés | 22 150,00 € | 26/07/2013 |
| Laitage | GAEC de la Guénochais | 3 550,00 € | 26/07/2013 |

Article 2121-25 du CGCT : le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

| Equipements de protection individuelle | | | |
|-----------------------------------------------------|-----------------|--------------------|------------|
| Protection contre les intempéries | GEDIVEPRO | 8 000,00 € | 10/07/2013 |
| Protection des mains et des bras | France SECURITE | 8 000,00 € | 10/07/2013 |
| Protection de la tête | France SECURITE | 4 000,00 € | 10/07/2013 |
| Protection des pieds | SOFIBAC | 8 000,00 € | 10/07/2013 |
| Protections auditives moulées personnalisées | SOFIBAC | 800,00 € | 10/07/2013 |
| Equipement pour travail en hauteur et en excavation | SOFIBAC | 2 000,00 € | 10/07/2013 |
| TOTAL | | 72 200,00 € | |

- **Cessions de biens**

Cession de deux catamarans enfants KL 10,5 à la société SIRENA (Pouliguen - 44) pour un montant de 1 000 €.

Cession d'un optimist Erplast à Monsieur COULON pour un montant de 150 €.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,

Ronan KERDRAON.